**Compte-rendu de la réunion de bilan**

**Concours Commun Mines-Ponts**

15 octobre 2020

**NB :**

Cette réunion a été animée par M. Hautecloque-Raysz, Directeur du GIP-CCMP.

**Informations générales :**

* Des travaux importants sont menés sur les questions relatives à la **propriété intellectuelle** des sujets, et au **respect de la RGPD**.
* La **Banque Mines-Ponts** (qui comporte Concours Commun Mines-Ponts, Concours Mines-Télécom et TPE-EIVP) fonctionne de manière satisfaisante, des études sont en cours pour accentuer encore les synergies.
* Le **site web du Concours CCMP** comporte beaucoup d’informations, régulièrement mises à jour.

**Bilan du Concours 2020**

* Session sans TIPE ni Oraux 🡪 le **profil des cohortes** est sans doute différent, mais seules les Ecoles peuvent évaluer dans quelle mesure.
* Des efforts ont été faits et des aménagements de processus apportés pour que **l’élaboration des sujets soit toujours plus performante**, avec des coopérations entre les concepteurs et les testeurs. Un processus de mise au point des sujets a été rédigé.
* Les **candidats en situation de handicap** sont désormais mieux gérés.
* **Les sujets 2020 :**
* Ils ont été appréciés par les correcteurs.
* La cohérence de la notation repose sur la gestion des moyennes et des écarts-types.
* Quelques **incidents** (sujet de Physique 1, dépôt de plainte suite aux agissements d’un site Internet qui se faisait fort de fournir un corrigé des sujets pratiquement en temps réel).
* **Le traitement des réclamations :**
* De 400 à 700 soit +40% (c’est la même chose dans les autres Concours), ce qui est plutôt normal en raison de l’absence d’oraux.
* Le processus de traitement se fait en 3 jours.
* Il comporte un regard sur l’ensemble des notes pour observer leur cohérence 🡪 l’UPLS signale que cela ne peut pas convenir pour étudier les notes de Français-Philosophie et de Langues, qui ne sont pas corrélées aux notes dans les matières scientifiques ni entre elles.
* Analyse du commentaire de la copie rédigé par le correcteur ce qui permet de savoir pourquoi la note a été attribuée. Sur les copies renvoyées aux coordonnateurs d’épreuves, les notes n’ont pas évolué. Notons que la re-correction des copies n’est pas jugée nécessaire, puisqu’il y a des processus de double lecture/correction (au moins 20% des copies).
* En 2021, les coordonnateurs d’épreuves seront seulement des doubles-correcteurs, ils n’auront plus de lot de copies à corriger en propre. L’auto-contrôle du groupe de correcteurs sera donc encore amélioré.
* **Les procédures d’appel des candidats admis** sont longues, des « oui mais » encombrent la procédure qu’il faudrait pouvoir concentrer davantage dans le temps.

**Session 2021**

* On attend **16 000 candidats.**
* **Ecrits sur 4 jours et non sur 3 jours**, pour donner de l’oxygène aux candidats. Les épreuves ne sont pas modifiées, sauf l’épreuve d’informatique qui passe à 2h au lieu de 1h30. Les choses devraient évoluer en 2023 (suite à la réforme des CPGE).
* **Les oraux sont prévus,** et si le problème sanitaire persistait le Concours saurait s’adapter.
* Les **observateurs d’oral** **en Lettres et Langues** seront désormais dissociés pour mieux coordonner par discipline les travaux effectués à l’oral.
* **La Notice** sera encore être améliorée, notamment pour bien définir les attendus de chaque épreuve.
* Comme les années précédentes, une attention particulière sera portée à l’expression écrite, à **la qualité des copies en termes de forme, écriture, orthographe**, etc.

Sont ensuite évoquées la question de la **réforme des CPGE** (filière MPII-MPI), pour laquelle demeurent -à ce stade- surtout des incertitudes, ainsi que la question des **admissions sur titre universitaire**, qui constituent une filière particulière d’entrée dans les Ecoles.

**Conclusion :**

Au cours de cette réunion, M. Hautecloque-Raysz a eu l’occasion de redire également que **le Concours accordait une grande importance au Français-Philosophie et aux Langues**.

Compte rendu rédigé par Laurence Gauthier